

LES ANNONCES DE LA SEINE



Antoine Domingue⁽¹⁾, Bernard Chane-Teng⁽²⁾, Gracieuse Lacoste⁽³⁾ et Thierry Gangate⁽⁴⁾

● Barreau de Saint-Pierre de La Réunion	
- Promouvoir la médiation et l'arbitrage par Bernard Chane-Teng.....	2
- Développer les partenariats économiques par Yves-Claude Hoarau	3
- Maintenir la paix sociale par la force du droit par Gracieuse Lacoste	4
● Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien	
- La médiation et l'arbitrage comme leviers pour le développement des échanges économiques dans l'océan indien	5
● Association internationale de Droit Pénal (AIDP)	
- Conseil de Direction à la Cour de cassation 12 juin 2015	8
- Le rôle de l'AIDP dans la codification des normes pénales internationales par John Vervaele	8
● Association Droit & Commerce 40 ^{ème} anniversaire.....	10
● Loi sur la médiation judiciaire 20 ^{ème} anniversaire	
- La pratique de la médiation familiale par Dominique Greff-Bonhert.....	11
- De la médiation conventionnelle à la médiation judiciaire à la médiation conventionnelle ? par Thierry Garby	12
● Confédération Nationale des Avocats	
- Les Experts-Comptables : conseils et bientôt défenseurs en toutes matières juridiques ?	15
● Ordre des Avocats aux Conseils	21
● Association Cristolienne en Faveur de l'Institution Consulaire du Val-de-Marne (ACFIC94)	
- « La CGPME au cœur de la relance »	22
● Les Ambassadeurs de la Médiation	23

VEILLE LÉGISLATIVE

● Projet de loi Renseignement	22/23
-------------------------------------	-------

DÉCORATION

● Thierry Gangate Chevalier de la Légion d'honneur	6
--	---

ANNONCES LÉGALES

.....	16
-------	----

ÉLECTIONS

Nathalie Jay future Bâtonnière du Barreau de Saint-Pierre	5
---	---

L'initiative du Bâtonnier Bernard Chane Teng, qui a pris ses fonctions à la tête du Barreau de Saint-Pierre de la Réunion en janvier 2014, se déroulait vendredi dernier 12 juin 2015 une grande conférence internationale, qui avait pour thème : « La médiation et l'arbitrage : outils de développement régional », dans la salle Alain Huet de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Saint-Pierre. Le sujet retenu est de grande actualité puisque la loi sur la médiation judiciaire vient de fêter son vingtième anniversaire (Les Annonces de la Seine du 10 juin 2015 pages 1 et suivantes). On a notamment pu relever la présence d'Antoine Domingue, Bâtonnier de l'Île Maurice depuis janvier 2014 (réélu le 28 janvier 2015 pour 2 ans) et d'éminents représentants des Barreaux de Madagascar, des Comores, de Saint Denis de la Réunion, aux côtés des Chefs de juridictions : Gracieuse Lacoste Première Présidente de la Cour d'appel de Saint Denis, Françoise Andro-Cohen Présidente du Tribunal de Grande Instance de Saint Denis et Pierre Maurel Président du Tribunal de Grande Instance de Saint-Pierre. Le Président de la Chambre de Commerce et

d'Industrie de la Réunion, Ibrahim Patel, était représenté par Yves-Claude Hoarau, Premier Vice-Président, quant à Marc Bollet, Président de la Conférence des Bâtonniers et avocat au Barreau de Marseille, il fut représenté par son confrère Thierry Gangate, ancien Bâtonnier du Barreau de Saint-Pierre (2012/2013). Il revint au frère de ce dernier, Président du Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Réunion, de clôturer les débats qui furent riches et animés. Dans les îles du sud-ouest de l'océan indien, les modes alternatifs de règlement des litiges se développent considérablement afin que les différends entre opérateurs soient réglés plus rapidement et de façon moins coûteuse que par la voie judiciaire. Comme l'a si bien dit Gracieuse Lacoste, il s'agit de « compléter la régulation classique par la justice et son autorité en offrant un autre mode de régulation plus axé sur la responsabilité et l'autonomie des acteurs en capacité de régler leur conflit à l'amiable. Le but étant de nouer ou de renouer le lien social entre les parties en conflit, de préserver l'avenir et donc la paix sociale ».

Jean-René Tancrede

Éditeur :
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés - SPPS
Siège social :
8, rue Saint Augustin - 75080 PARIS CEDEX 02
R.C.S. PARIS B 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 - Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.annoncesdelaseine.fr
e-mail : redaction@annoncesdelaseine.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Rédacteur en chef : **Jean-René Tancrède**

Comité de rédaction :

Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'État
Agnès Bricard, Présidente de la Fédération des Femmes Administrateurs
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit
André Damien, Membre de l'Institut
Philippe Delebecque, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Bertrand Favreau, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens, ancien Bâtonnier de Bordeaux
Dominique de La Garanderie, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Brigitte Gizardin, Magistrat honoraire
Régis de Gouttes, Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Gérard Haas, Avocat à la Cour, Président de Gesica
Françoise Kamara, Conseiller à la première Chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Jean Lamarque, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Christian Lefebvre, Président Honoraire de la Chambre des Notaires de Paris
Dominique Lencou, Président d'Honneur du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Malaure, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Gérard Puyette, Conseiller Doyen à la première Chambre civile de la Cour de cassation
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Ripiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricol, Ancien Président de l'IFAC
François Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Xuereb, Directrice des affaires juridiques, Groupe Essilor International

Publicité légale et judiciaire : **Didier Chotard**
e-mail : annonceslegales@annoncesdelaseine.fr



2014



Commission paritaire : n° 0718 I 83461
I.S.S.N. : 0994-3587
Tirage : 13 645 exemplaires
Périodicité : bi-hebdomadaire
Impression : M.I.P.
3, rue de l'Atlas - 75019 PARIS

Copyright 2015

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le journal « Les Annonces de la Seine » a été désigné comme publieur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, par arrêtés de Messieurs les **Préfets de Paris** du 30 décembre 2014, des **Yvelines** du 16 décembre 2014, des **Hauts-de-Seine** du 16 décembre 2014, de la **Seine-Saint-Denis** du 16 décembre 2014 et du **Val-de-Marne** du 22 décembre 2014, de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, des **Hauts-de-Seine**, de la **Seine-Saint-Denis** et du **Val-de-Marne**.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

- Tarifs hors taxes des publicités à la ligne

A) Légales :
Paris : 5,49 € Seine-Saint-Denis : 5,49 €
Yvelines : 5,24 € Hauts-de-Seine : 5,49 €
Val-de-Marne : 5,49 €

B) Avis divers : 9,76 €
C) Avis financiers : 10,86 €
D) Avis relatifs aux personnes :
Paris : 3,83 € Hauts-de-Seine : 3,83 €
Seine-Saint-Denis : 3,83 € Yvelines : 5,23 €
Val-de-Marne : 3,83 €

- Vente au numéro : 1,15 €
- Abonnement annuel : 15 € simple
35 € avec suppléments culturels
95 € avec suppléments judiciaires et culturels

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES

NORMES TYPOGRAPHIQUES

surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

Bernard Chane-Teng



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Promouvoir la médiation et l'arbitrage

par Bernard Chane-Teng

Votre présence et participation à cette Conférence sont un gage fort, celui de votre intérêt pour la médiation et l'arbitrage comme modes alternatifs de règlements des conflits. Un signe fort en effet car certains d'entre vous sont venus de Madagascar, des Comores, de Maurice et bien sûr de Saint-Denis. Le 20 Mars 2015, le Barreau de Maurice et de Saint-Pierre signaient une convention de jumelage (Les Annonces de la Seine du 20 mars 2015 page 30). Pourquoi ?

Parce que bien que distante de 250 km et de seulement 45 minutes par avion, nous ne connaissons pas suffisamment l'Île-Maurice et nos cousins mauriciens.

- Maurice, ce n'est pas seulement les plages, le folklore et le shopping.

- Maurice, c'est plus de 1,2 millions d'habitants parfaitement bilingues.

C'est un pays, une démocratie, une économie dynamique, une culture et une pratique du droit influencée par le droit latin et le « Common Law ».

Au Barreau de Saint-Pierre, le Conseil de l'Ordre a décidé de faire l'effort de s'ouvrir sur ce qui se passe autour de nous, d'intégrer notre histoire, notre géographie et de mieux appréhender le monde d'aujourd'hui.

- Un monde globalisé, complexe, numérisé, médiatisé où un simple battement d'aile d'un papillon dans le pacifique peut provoquer le chaos.

- Un monde de plus en plus connecté et interdépendant.

Mesdames et Messieurs, dans le cadre de ce jumelage, les Barreaux de Saint-Pierre et de Maurice se sont engagés à développer la médiation et l'arbitrage. Et pour ce faire, nous avons fait un choix, celui de privilégier l'action. C'est ainsi que notre ami, Monsieur le Bâtonnier Djalil Gangate, a accepté d'assumer la présidence du Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Réunion avec le soutien de

la Chambre de Commerce et d'industrie de la Réunion.

Notre ami et ancien confrère, Monsieur Éric Magamootoo a accepté d'organiser la formation de médiateurs et d'arbitres en partenariat avec le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et d'être le référent pour la tenue de cette Conférence.

Nous disposons désormais de médiateurs formés et agréés.

Dès le mois de Juillet, après une formation en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie de Maurice, plusieurs de nos avocats disposeront de la compétence d'arbitre agréé.

Dans quelques minutes, vous sera présenté par l'Union des Chambres de Commerce et d'industrie de l'Océan Indien, présidée par Monsieur Fahmy Thabit, le « Business Bridge OI » : plate forme régionale de médiation et d'arbitrage.

Avec l'ensemble de ces outils, nous pouvons désormais œuvrer pour la promotion de la médiation et d'arbitrage à la Réunion et dans notre région.

Mais la réussite du développement de la médiation n'est pas seulement l'affaire des barreaux, il nous faut également une implication collective, j'ose le dire « sociétale » car l'approche de la résolution des conflits par la médiation exige un autre comportement de la part des praticiens du droit.

Dans les prochaines semaines, nous allons nous investir pour impliquer les opérateurs économiques et organisations patronales :

- CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises ;

- MEDEF : Mouvement des Entreprises de France-Réunion ;

- UPA : Union Professionnelle Artisanale

Mesdames et Messieurs qui représentez ici l'institution judiciaire, nous savons que nous partageons les mêmes ambitions, et il me paraît possible d'envisager la tenue de permanence de médiation auprès des différentes juridictions. Nous serions très heureux d'échanger avec vous afin de mettre en place un véritable plan de développement de la médiation sur l'Île de la Réunion.



Djalil Gangate, Bernard Chane-Teng, Gracieuse Lacoste, Michel Esterlingot, Yvès-Claude Hoarau, Daniela Soundron représentant Michel Fontaine Maire de Saint-Pierre, Jacques Gauthier, Fahny Thabit et Thierry Gangate

Ordre des Avocats de Saint-Pierre en bref

Notre profession a beaucoup évolué depuis 1956, date de la création du Barreau de Saint-Pierre. Nous avons souhaité entreprendre ce travail de mémoire pour rendre hommage aux avocats qui l'ont créé et fait vivre au cours des décennies écoulées, mais aussi pour donner des points de repères à ses membres actuels, à commencer par les plus jeunes.

Dans le tourbillon des affaires quotidiennes, l'avocat oublie trop rapidement d'où il vient et néglige trop souvent de se projeter dans l'avenir, au risque de cruelles déceptions.

Nous devons porter un regard actif sur notre environnement pour mieux le déchiffrer et s'y adapter.

Nos prédécesseurs attendaient sereinement que les clients franchissent la porte de leur cabinet.

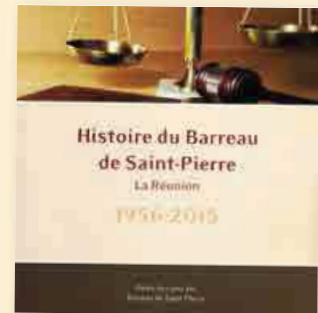
Nous sommes devenus, par la force des choses, des chefs d'entreprise ayant dû intégrer d'importantes contraintes de gestion. L'avocat de 2015 doit œuvrer pour faire connaître le champ de ses compétences et de ses interventions.

Il est l'homme juridique du règlement des conflits, mais aussi un acteur important du monde économique, en mesure de formaliser des contrats commerciaux, ou mandataire en transactions immobilières, entre autres. Notre profession doit également s'investir, aujourd'hui, dans le champ de l'arbitrage et

de la médiation, des alternatives au règlement judiciaire des conflits commerciaux qui ne manqueront pas de prendre une importance croissante ces prochaines années.

L'avocat n'est pas seulement fort de ses compétences juridiques : il présente également des garanties essentielles pour ses clients, tant en termes de confidentialité que de responsabilité civile.

Autant nous sommes adversaires dans les prétoires, autant nous devons être unis au sein du Barreau pour défendre et promouvoir notre profession. Ce court récit historique nous permet de mesurer le chemin parcouru. Il réveillera les souvenirs des plus anciens de nos



confères mais apportera aussi à chacun d'entre nous, je l'espère, l'envie de s'investir pour préparer l'avenir.

Bâtonnier Bernard Chane-Teng

Développer les partenariats économiques

par Yvès-Claude Hoarau

L'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien, l'UCCIOI, est une organisation fédératrice dont le but est de permettre aux opérateurs économiques de prendre leur pleine place dans le développement de notre économie régionale.

Or, bien que les opportunités soient nombreuses, encore trop peu d'entreprises se tournent vers des activités à dimension régionale.

Les chiffres nous le démontrent. Notre région éprouve toujours autant de difficultés à dépasser cette part de 5% d'échanges commerciaux intra régionaux sur les échanges commerciaux totaux de nos îles.

Cette situation peut être attribuée à plusieurs facteurs.

Nous parlons souvent de manque de connectivité maritime, aérienne et numérique entre nos économies insulaires, de barrières tarifaires à l'exportation ou encore de difficultés pour l'obtention de visa d'affaires. Mais nous nous

Yvès-Claude Hoarau



attardons trop rarement, en mon sens, sur les freins liés aux méfiances héritées de notre histoire. Nos territoires, pourtant si proches géographiquement, nous sont encore très peu connus.

Ce défaut d'informations peut amener nos opérateurs économiques à nourrir des appréhensions à l'égard des partenariats économiques avec leurs pairs des îles sœurs.

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35